



Metz, le 10 mars 2017

Madame, Monsieur le Député,

Le 14 mars prochain, le député européen Stefan Eck présentera un amendement relatif à la protection des lapins d'élevage. Complétant le rapport d'initiative sur les normes minimales de protection des lapins d'élevage (2016/2017 (INI)), cet amendement vise à améliorer considérablement les conditions d'élevage de ces animaux en instaurant, à terme, une réglementation spécifique à leur protection.

Actuellement plus de 99% des lapins élevés en France sont détenus en cages. Le confinement, l'absence de stimulation et les très fortes densités qui caractérisent ce mode d'élevage provoquent de sévères troubles de comportement chez ces animaux déjà fragiles. Les lapines reproductrices, détenues dans des conditions tout aussi inadaptées, sont soumises à un rythme de reproduction intensif jusqu'à l'âge d'un an, moment auquel elles sont abattues.

Ces conditions et pratiques d'élevage ne sont pas conformes aux besoins de base des animaux et sont sources de grandes souffrances.

L'amendement qui vous sera présenté le 14 mars 2017 propose l'élaboration d'une feuille de route ambitieuse qui sera construite avec les professionnels de la filière cunicole pour une amélioration durable des conditions de vie des lapins, en cohérence avec la réalité économique de ce secteur d'activité.

Nous vous appelons donc à soutenir par votre vote le 14 mars prochain le rapport d'initiative sur les normes minimales de protection des lapins d'élevage avec son amendement demandant une réglementation spécifique.

Notre association WELFARM œuvre depuis plus de 20 ans à l'amélioration des conditions de vie des animaux d'élevage. Elle travaille notamment à la promotion de système d'élevages plus respectueux des lapins, comme l'élevage en parc, avec les acteurs de la filière cunicole (producteurs, institut technique, enseignes de la grande distribution...). En outre, notre association agit auprès des institutions pour que soient définies des normes minimales de protection des lapins, lesquels ne bénéficient toujours d'aucune protection réglementaire spécifique. Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez des compléments d'informations sur la situation des lapins élevés pour leur chair dans notre pays.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Député, l'expression de notre haute considération,

Ghislain ZUCCOLO
Directeur WELFARM

176 avenue André Malraux BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél: +(33) 3 87 36 46 05 - Fax: +(33) 3 87 36 47 82 - Email : courrier@welfarm.fr
www.welfarm.fr

Association dont la mission a été Reconnue d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 16 avril 2010
N° siret : 395 365 166 000 51 - Association déclarée au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz sous le volume 123 n°68
Association correspondante de France Nature Environnement et membre d'Eurogroupe pour les animaux

